



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 39859

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la prévention des dégâts des très graves intoxications alimentaires qui sont dues à l'importation de produits de pays étrangers. En effet, depuis plusieurs années des affaires graves de sécurité sanitaire sur des produits alimentaires, notamment venus d'Asie, ont défrayé la chronique et causé des dommages médicaux parfois dramatiques sur les consommateurs attirés par la modicité des prix de vente. Ces produits frelatés sont souvent importés par des marques « européanisées » dans des hypermarchés « *low cost* ». Ces grandes surfaces à prix très réduits ont souvent labellisé ces produits, pour « masquer » leur origine et permettre ainsi leur commercialisation au « goût français ». Cette méthode de diffusion des produits alimentaires risqués est une question importante qu'il est nécessaire de suivre avec une vigilance particulière, face notamment à l'expérience du lait contaminé à la mélanine qui a tué en Chine plusieurs dizaines de nouveaux-nés. Les contrôles notamment de colorants et de conservateurs ne sont pas effectués aux mêmes normes dans ces pays de fabrication. Cette diffusion de produits « *discount* » ne saurait se développer sans une attention renforcée des pouvoirs publics. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39859

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 461

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)